

- *VERSION à entériner*

MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2014

Procès-Verbal d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue dans la salle du Conseil, située au 702, chemin de Boileau, à Boileau, Québec, le mercredi 10 décembre 2014 à 20 heures. Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy

SONT PRÉSENT :

Marie-Ève Dardel	Pierre Auclair
Harold Linton	Yan Montpetit
Wayne Conklin	Nicole Blondin

Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

SONT ABSENT : Aucun absent

Aucun contribuable n'assiste à la séance.

Le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par le secrétaire-trésorier à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. L'ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 12 novembre 2014 — séance régulière
 - 3.2. Adoption du procès-verbal du 26 novembre 2014 — séance extraordinaire
4. Période de questions
5. Affaire en cours
 - 5.1. Pour renouveler le mandat de l'inspecteur municipal en voirie.
 - 5.2. Pour nommer l'inspecteur en voirie à titre d'adjoint à l'inspectrice en environnement et en bâtiment.
 - 5.3. Pour renouveler le contrat de déneigement de l'Impasse Ipperciel
 - 5.4. Pour le renouvellement du mandat de services juridiques à Deveau, Bourgeois, Gagné Hébert & associés.
 - 5.5. Pour le renouvellement de l'entente de services pour la cueillette des ordures et du recyclage avec St-Émile-de-Suffolk (secteur Ipperciel)
6. Rapports
 - 6.1. Rapport du Maire des activités du mois.
 - 6.2. Rapport du Maire 2014 sur la situation financière de la Municipalité.
 - 6.3. Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.4. Rapports de l'inspecteur municipal
 - 6.4.1. Dépôt des travaux à faire en décembre 2014.
 - 6.4.2. Rapport de voirie du mois en novembre 2014.
 - 6.5. Rapport de l'inspecteur en bâtiment & environnement
 - 6.5.1. Dépôt du rapport de permis pour le mois de novembre 2014.
 - 6.6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers
7. Finances
 - 7.1. Pour adopter les comptes fournisseurs du mois de novembre 2014.
8. Correspondances
9. Affaires nouvelles
 - 9.1. Pour approuver les dépenses de dynamitage dans le cadre de la subvention pour l'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM # 21824-1).
 - 9.2. Pour payer la facture de réparation des luminaires.

- 9.3. Pour mandater le Maire et le directeur général afin de négocier et signer une entente intermunicipale pour la collecte des ordures et du recyclage avec la municipalité de Namur.
- 9.4. Pour le congé des fêtes des employés réguliers et la fermeture de l'Hôtel-de-Ville.
- 9.5. Pour faire effectuer le déneigement du stationnement de l'Église Ste-Valérie et procéder au sablage de la cote de l'Église Unie de Brookdale pour le 24 décembre 2014.
- 9.6. Pour adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil de la Municipalité pour l'année 2015.
- 9.7. Pour appliquer l'indice des prix à la consommation d'octobre aux traitements salariaux des employés municipaux et aux membres du Conseil.
- 9.8. Pour un boni salarial remis à la secrétaire-trésorière adjointe.
- 9.9. Pour aviser de la tenue de la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget, le programme triennal d'immobilisation et l'adoption du règlement sur la taxation et les tarifications diverses pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015.
10. Avis de motion
 - 10.1. Avis de motion concernant un règlement sur la taxation et les diverses tarifications de services municipaux
11. Période de questions
12. Clôture de la séance

1. OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20 h

14-12-193 2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour.

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14-12-194 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2014 — SÉANCE RÉGULIÈRE

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 12 novembre 2014, séance régulière l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière du 12 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-195 **3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2014 — SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal du 26 novembre 2014, séance extraordinaire l'ayant reçu au moins sept jours avant la tenue de cette séance;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens.

5. AFFAIRES EN COURS

14-12-196 **5.1 POUR RENOUVELER LE MANDAT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE.**

ATTENDU que le mandat de Guy St-Louis, à titre de responsable de la voirie et d'inspecteur municipal arrive à échéance le 14 décembre 2014. (Résolution 13-12-214)

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

M. Guy St-Louis soit reconduit dans ses fonctions de responsable de la voirie et d'inspecteur municipal pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-197 **5.2 POUR NOMMER L'INSPECTEUR MUNICIPAL EN VOIRIE À TITRE D'ADJOINT À L'INSPECTRICE EN ENVIRONNEMENT ET EN BÂTIMENT.**

ATTENDU que l'inspectrice en environnement et en bâtiment n'est pas présente à la Municipalité tous les jours de la semaine;

ATTENDU qu'il est nécessaire, lors de situation problématique ou d'urgence, que l'inspecteur municipal en voirie puisse avoir l'autorité et les pouvoirs nécessaires pour agir à titre d'adjoint à l'inspectrice en environnement et en bâtiment;

POUR CES MOTIFS :

Il Est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

L'inspecteur municipal en voirie soit nommé à titre d'adjoint à l'inspectrice en environnement et en bâtiment;

QUE :

Par la présente résolution, le Conseil de Boileau reconnaît que l'inspecteur municipal de Boileau bénéficie des mêmes pouvoirs et responsabilités que l'inspectrice en environnement et en bâtiment aux fins de l'application des lois et règlements en vigueur sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-198 5.3. POUR RENOUELER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE L'IMPASSE IPPERCIEL.

CONSIDÉRANT que le Conseil désire renouveler le contrat de déneigement pour l'impasse Ipperciel avec M Fernand Besner;

CONSIDÉRANT que M Besner à proposer le montant de 1500 \$ pour le déneigement du 15 décembre au 15 avril 2015;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil mandate le directeur général afin de parapher l'entente de déneigement de l'impasse Ipperciel pour un montant de 1 500 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-199 5.4. POUR LE RENOUELEMENT DU MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ HÉBERT & ASSOCIÉS POUR L'ANNÉE 2015.

ATTENDU que le contrat de service juridique qui liait la Municipalité de Boileau à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés vient à échéance le 31 décembre 2014;

ATTENDU que la Municipalité a demandé à Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés de lui fournir, pour l'année 2015, une nouvelle offre de services juridiques;

ATTENDU l'offre de services du 12 novembre 2014 préparée à cette fin par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : Consultation téléphonique et par courriel, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : Le maire, le directeur général et l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- Durée du contrat : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;
- Coût forfaitaire : 500 \$ par année, taxes en sus;
- Pour tous les autres mandats demandés : Taux horaire de 150 \$ de l'heure;
- Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes : 10 % du montant recouvré, taxes et déboursés en sus n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-200 5.5. POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE AVEC ST-ÉMILE-DE-SUFFOLK (SECTEUR IPPERCIEL)

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire renouveler l'entente de cueillette d'ordures et de recyclages dans le secteur Ipperciel

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau mandate son directeur général, en la personne de Mathieu Dessureault, pour signer les documents officialisant l'entente de service.

ET QUE :

Le montant prévu de 300 \$, de même que, la présente résolution, soit envoyé à la municipalité de St-Émile-de-Suffolk pour renouveler l'entente pour une année supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

6. RAPPORTS

6.1 Rapport du Maire

Monsieur le maire dépose son rapport des activités du mois.

6.2. Rapport du Maire 2014 sur la situation financière de la Municipalité

Monsieur le maire dépose et fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la municipalité.

6.3 Rapport financier de la secrétaire-trésorière adjointe

Au mois de novembre 2014, des dépôts ont été effectués pour un montant de 41 196.42 \$. De plus, nous avons 500 \$ en chèques postdatés.

6.4 Rapport des travaux de voirie

6.4.1 Dépôt des travaux à faire en décembre 2014

M Mathieu Dessureault dépose une liste des travaux de voirie pour le mois de décembre 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-02.

6.4.2 Rapport de voirie du mois de novembre 2014

M Mathieu Dessureault dépose un rapport des travaux de voirie effectué pour le mois de novembre 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-03

6.5 Rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement

M Mathieu Dessureault dépose un rapport de l'officier municipal responsable des bâtiments et de l'environnement, pour le mois de novembre 2014, lequel sera classé aux archives # 102-102-04.

6.6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers

Le secrétaire-trésorier dépose les déclarations d'intérêt pécuniaire des conseillers en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

7. FINANCES

14-12-201 7.1. POUR ADOPTER LES COMPTES FOURNISSEURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2014

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
et **RÉSOLU**

QUE :

Les comptes à payer du mois de novembre 2014 d'une somme de 95 245.01 \$ soient payés, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à débiter les affectations budgétaires concernées du budget 2014.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

8. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait état de la correspondance reçue au cours du mois.

9. AFFAIRES NOUVELLES

14-12-202 9.1. POUR APPROUVER LES DÉPENSES DE DYNAMITAGE DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM # 21824-1).

ATTENDU que des travaux de dynamitage ont été effectués sur les chemins Charron, Brookdale, Champagneur et Gramont dans le cadre d'une subvention de 15 000 \$ pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM no. 21824-1)

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil approuve les dépenses pour les travaux effectués sur les chemins Charron, Brookdale, Champagneur et Gramont pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;

QUE :

Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité de Boileau;

ET QU' :

Un dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-203 9.2. POUR PAYER LA FACTURE DE RÉPARATION DES LUMINAIRES.

ATTENDU qu'une facture pour l'entretien du réseau de luminaire est restée impayée;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Nicole Blondin et **RÉSOLU**

QUE :

La municipalité procède au paiement de la somme de 298.25 \$ auprès de Boulet et Barbe enr. pour le paiement de ladite facture.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-204 9.3. POUR MANDATER LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE NÉGOCIER ET SIGNER UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA COLLECTE DES ORDURES ET DU RECYCLAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Boileau désire se prévaloir de l'article 569 du code municipal afin de conclure une entente intermunicipale pour la fourniture de service pour la collecte des ordures et du recyclage avec la municipalité de Namur;

POUR CES MOTIFS :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton et **RÉSOLU**

QUE :

La Municipalité de Boileau mandate M le Maire Gariépy et le directeur général M Dessureault afin de négocier et signer une entente intermunicipale pour la fourniture de service pour la collecte des ordures et du recyclage avec la municipalité de Namur pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-205 9.4. POUR LE CONGÉ DES FÊTES DES EMPLOYÉS RÉGULIERS ET LA FERMETURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

ATTENDU que, selon leur contrat, les employés réguliers (à temps plein) bénéficient d'un congé des Fêtes rémunéré incluant la veille, le jour de la fête ainsi que le lendemain;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le congé des Fêtes pour les employés réguliers de la voirie soit les 24, 25 et 26 décembre 2014, ainsi que le 31 décembre 2014 1^{er} et 2 janvier 2015. Il est entendu qu'advenant une urgence telle une tempête de neige ou autre, seuls les 25 décembre 2014 et 1er janvier 2015 seront payés en temps double. Pour les 24, 26 et 31 décembre 2014 ainsi que le 2 janvier 2015, les employés qui seront au travail ces journées-là pourront prendre un congé compensatoire d'une journée.

QUE :

Le bureau du secrétariat et de l'administration soit fermé du 24 décembre 2014 au 4 janvier 2015 inclusivement.

QUE :

Les 22, 23, 29 et 30 décembre 2014 soient des congés sans solde.

ET QUE :

Mme Linda Nagant ainsi que, M. Guy St-Louis prennent respectivement leurs messages dans le système de boîtes vocales de la Municipalité tous les jours excepté le 25 décembre et le 1er janvier de manière à réagir à toute urgence éventuelle.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-206 9.5. POUR FAIRE EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE STE-VALÉRIE ET PROCÉDER AU SABLAGE DE LA CÔTE DE L'ÉGLISE UNIE DE BROOKDALE POUR LE 24 DÉCEMBRE 2014.

ATTENDU que ce conseil juge opportun et nécessaire de faire déneiger le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin face à l'Église pour permettre à plus de voitures de stationner lors de la période des fêtes;

POUR CE MOTIF :

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Harold Linton
et **RÉSOLU**

QUE :

L'inspecteur municipal soit autorisé à faire déneiger le stationnement de l'église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin devant l'église, pour la célébration du 24 décembre uniquement.

ET QUE :

Les employés de voirie s'assurent que la côte à partir du chemin St-Rémi en montant vers l'Église Unie de Brookdale soit sablée sur toute sa largeur pour la même date.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-207 **9.6. POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2015.**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal, le Conseil doit établir le calendrier de séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU que le Conseil désire fixer les séances ordinaires à chaque deuxième mercredi de chaque mois;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

Le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année civile 2015 est le suivant : les mercredi 14 janvier, 11 février, 11 mars, 8 avril, 13 mai, 10 juin, 8 juillet, 12 août, 9 septembre, 14 octobre, 11 novembre et 9 décembre à 20 heures

ET QUE :

Selon l'article 148.0.1 du Code municipal, ce calendrier fera l'objet d'un avis public;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-208 **9.7 POUR APPLIQUER L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (IPC) D'OCTOBRE À OCTOBRE AUX TRAITEMENTS SALARIAUX DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ET AUX MEMBRES DU CONSEIL.**

ATTENDU que les contrats des employés municipaux stipulent qu'une augmentation salariale sera automatiquement accordée selon l'IPC fédérale d'octobre à octobre pour l'année en cours;

ATTENDU qu'une clause identique s'applique aux membres du Conseil de la Municipalité de Boileau;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

L'indice des prix à la consommation d'octobre 2013 à octobre 2014 du Canada de 2,4 % soit utilisé, tel que stipulé dans les contrats des employés municipaux, pour l'indexation de leur salaire pour 2015.

QUE :

Que l'IPC annuel de 2014 soit aussi appliqué pour indexer le salaire de base des élus municipaux conformément au règlement 10-062.

QUE :

Le même indice soit utilisé pour l'indexation du personnel d'entretien de l'Hôtel-de-Ville.

ET QUE :

Cette augmentation salariale soit applicable à partir de la première période de paie de l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-209 9.8 POUR UN BONI SALARIAL REMIS À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que le Conseil désire reconnaître le bon travail de madame Linda Nagant en 2014

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

Le Conseil octroie un boni de 400 \$ sous la forme d'un versement unique à Mme Linda Nagant.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

14-12-210 9.9 POUR AVISER DE LA TENUE DE LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET, LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET TARIFICATIONS DIVERSES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015.

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité désire adopter son budget 2015 et son règlement sur les divers tarifs applicables en 2015 avant le congé des Fêtes

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Pierre Auclair
ET RÉSOLU

QU' :

Une séance extraordinaire soit tenue le 19 décembre dès 9 h aux fins de l'adoption du budget et ensuite, du règlement sur les taxes et divers tarifs applicables en 2015.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

10. AVIS DE MOTION

14-12-211 10.1 AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT SUR DIVERSES TARIFICATIONS DE SERVICES MUNICIPAUX

L'avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Blondin qu'à une séance subséquente, un règlement numéro 14-078 concernant l'ensemble des taux de taxes et des tarifications municipales applicables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015 sera présenté pour adoption. Soit : Les taxes générales et spéciales, la tarification pour les services de cueillette des matières résiduelles et recyclables, la tarification pour les services de la Sûreté du Québec et les services d'incendie et la tarification pour les roulottes et les bacs à ordures et de recyclages. De plus, le règlement précisera les taux d'intérêt et pénalités sur arriérés de taxes pour le même exercice financier et impliquera l'abrogation du règlement 14-074.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens.

14-12-212

12. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Wayne Conklin
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 20 h 45

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

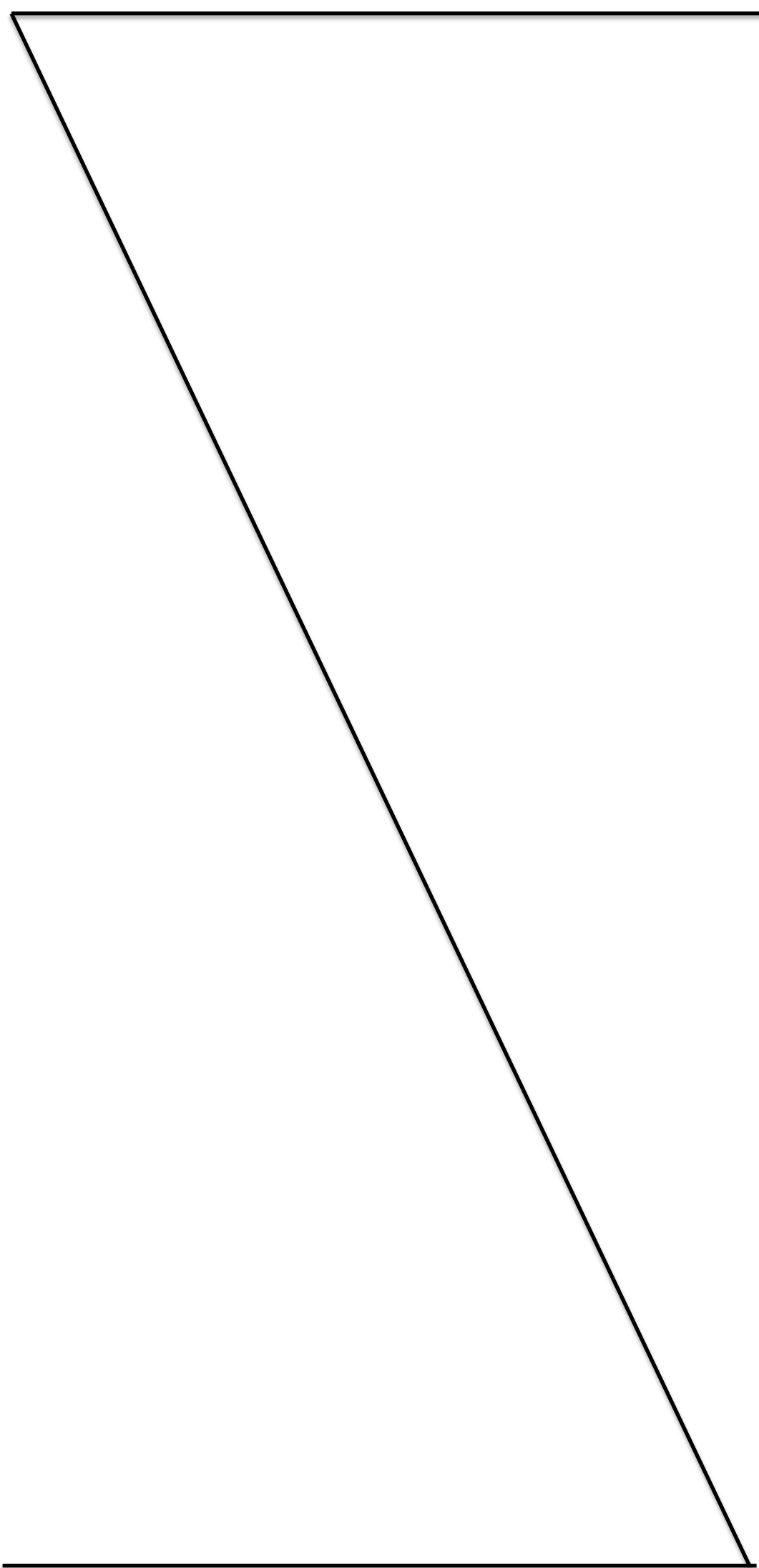
Monsieur Henri Gariépy
Maire

Mathieu Dessureault
Secrétaire-trésorier

Lors de la séance plénière du 3 décembre 2014, tenue de 13 h 30 à 16 h, étaient
présents le maire M. Henri Gariépy et les membres suivants :

Nicole Blondin Marie-Ève Dardel Pierre Auclair
Wayne Conklin Yan Montpetit

Le secrétaire-trésorier, Mathieu Dessureault était également présent.



6264